

**PROVINCE DE QUÉBEC, LE 14 SEPTEMBRE 2015  
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.**

Lundi, le quatorze (14) septembre 2015 se tenait à 16h25 au Centre municipal, l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage.

Étaient présents, monsieur Réginald Morissette, maire, madame la conseillère : Myriam St-Laurent ainsi que messieurs les conseillers suivants : Magella Roussel, Ghislain Vignola, et Jasmin Couturier.

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Madame Tammy Caron, directrice-générale et sec.-trés. était aussi présente.

Les membres du conseil municipal sont tous présents et renoncent individuellement aux procédures de l'avis de convocation pour la tenue de la présente, à savoir une assemblée spéciale. Leurs signatures sont en annexe au procès-verbal de la dite assemblée.

Avis spécial vous est par les présentes sonné par la soussignée qu'une session spéciale du conseil de cette municipalité est convoquée par le maire Réginald Morissette, pour être tenue le lundi le 14 septembre, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

**1- AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL –  
SERVICE DE GÉNIE-MRC**

**2- FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

**Proposé par Myriam St-Laurent**

**Appuyé par Magella Roussel**

**Et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit ouverte à 16h23**

**1- 2015-168**

**AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL –  
SERVICE DE GÉNIE-MRC**

**Considérant que** la municipalité a reçu la confirmation de l'aide financière dans le cadre « subvention -aide à l'amélioration du réseau routier municipal, Amélioration du 4<sup>e</sup> rang Ouest et du 6<sup>e</sup> rang »;

**Considérant que** le premier versement de 56 000\$ de cette subvention n'est valable que pour la durée de l'exercice financier 2015-2016;

**Considérant que** les travaux autorisés devront être terminés en partie le 12 février 2016, date limite pour soumettre une résolution municipale attestant de la réalisation d'une partie des travaux;

**Pour ces motifs :**

Sur proposition de monsieur Magella Roussel appuyé par monsieur Jasmin Couturier que la municipalité de St-Joseph-de-Lepage mandate le service de génie de la MRC de la Mitis pour un devis pour des travaux dans le Rang 4 Ouest dans le cadre « aide à l'amélioration du réseau routier municipal dossier n°0023592-1 -09070 (01).

**2015-169**

**FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

Il est proposé par Monsieur Jasmin Couturier, la fermeture de l'assemblée à 16h29.

\_\_\_\_\_  
Réginald Morissette, maire

\_\_\_\_\_  
Tammy Caron, dir.-gén.sec.-trés.